



DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE TAPIS SUR LES PLANCHERS DÉCLARATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE

Information à l'intention du médecin spécialiste

En conformité avec la politique de remplacement des revêtements de plancher, « le locataire doit démontrer que les tapis représentent une source aggravante pour ses problèmes d'allergie ou respiratoire et fournir un rapport médical émis par un allergologue ou pneumologue. »

Merci de bien vouloir compléter le formulaire suivant afin d'appuyer sa demande.

Écrire en lettres d'imprimerie

Nom du patient :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone :	
Nom du professionnel(le) :	
Domaine de compétences :	
Téléphone :	
Autorisation du locataire	
Je, soussigné(e), autorise par la présente que le professionnel signataire de ce formulaire fournisse toutes les explications relatives au présent questionnaire. Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés que pour les fins de l'OMH de Trois-Rivières.	
Signature du locataire :	Date :

Diagnostic avec explications:

